



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBY

REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025-53

Les membres du conseil d'administration se sont réunis le **15 décembre 2025** à 16 H 30 sur convocation en date du 28 novembre 2025, par Monsieur Bernard CZECH, Président du C.C.A.S. Dûment convoqué, le Conseil d'administration du C.C.A.S. s'est réuni, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard CZECH, Président du C.C.A.S.

Etaient présent(es) : Etaient présent(es) : Bernard CZECH, Jean-Pierre DESTAILLEUR, Betty FONTAINE, Bernard GORA, LORTHIOS Dorothée, Jocelyne MARET, Bernard MOREL, Bernard OLIVIER, Françoise PLATEAU, Denise QUINTIN, Chantal WAGON

Absent(es) ayant donné procuration : Marie-José FACQ pouvoir Bernard GORA, VASSEUR Sandrine pouvoir Françoise PLATEAU

Excusé(es) : Jacqueline BRISSEY, Marie-Pascale SALVINO, Nathalie FERNANDEZ, Arlette PLOUVIN

Absent(es) :

Elodie FERLIN responsable résidence
Secrétaire de séance : Mme DESMONS Anita, Directrice du CCAS

OBJET : TARIFS PRESTATIONS SERVICE AIDE A DOMICILE 1/01/2026

Note de synthèse : Monsieur le Président expose aux membres du conseil d'administration qu'il convient de fixer les tarifs 2026 du service d'aide à la personne. Une augmentation de 3 % (arrondi) est proposée

	TARIFS 1/01/2026
Repas à domicile	8.25 € le repas
Laverie linge quotidien	3.90 €/kg
Laverie linge fragile	4.70 €/kg
Laverie linge contaminé	4.25 €/kg
Service d'aide à domicile semaine	18.50 €/heure
Service d'aide à domicile dimanche et jours fériés	22.80 €/heure

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité soit 13 voix

DECIDE

D'adopter les tarifs mentionnés dans le tableau ci-dessus au 1/01/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance à Auby,
le 15/12/2025

Le Président,

Bernard CZECH

